



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire Général

Réf. : 2018-01-D-53-fr-3

Orig. : FR

**Dossier de Conformité (Maternel-Primaire-Secondaire S1-S7)
– Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains (Luxembourg)**

CONSEIL SUPERIEUR DES ECOLES EUROPEENNES

Réunion des 17-19 avril 2018 – Tallinn (Estonie)

Dossier de conformité

Ecole internationale de Mondorf-les-Bains (Lux)

Janvier 2018

TABLE DE MATIERES

I.	DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	4
A.	Informations générales	4
1.	Données de l'établissement	4
2.	Statut:	4
3.	Structure de l'établissement	5
4.	Nombre d'élèves de l'établissement / institution	5
5.	Encadrement	6
6.	Organes décisionnels	6
B.	ENSEIGNEMENT EUROPÉEN	7
1.	Organisation de l'enseignement européen	7
a)	Cycles prévus :	7
b)	Nombre d'élèves :	8
c)	Langues	9
d)	Curriculum.....	10
e)	Informations complémentaires.....	11
2.	Personnel	14
a)	Encadrement.....	14
b)	Corps enseignant.....	14
3.	Bâtiments et équipements	15
a)	Matériel didactique et équipements	15
b)	Bâtiments	15
4.	Financement de l'enseignement européen.....	16
II.	CRITERES ET REGLES DE L'ENSEIGNEMENT EUROPEEN	19
1.	Raison de la mise en place d'un enseignement européen	19
2.	Les critères et règles critiques	19
a)	Langues	19
b)	Enseignements	21
c)	Enseignants	21
3.	Les règles propres aux Ecoles européennes sans caractère critique pour l'agrément.....	22
ANNEXE:	23
1.	Liste des professeurs à recruter	23

I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

A. Informations générales

1. Données de l'établissement

- Nom de l'établissement: Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains
- Adresse de l'école: Route de Remich / L-5650 Mondorf-les-Bains
- Adresse administrative (jusqu'en 08/2018): 20, route de Luxembourg / L-5634 Mondorf-les-Bains
- Téléphone: +352 247 65290
- Fax : /
- e-mail : contact@eimlb.lu
- Site web: www.eimlb.lu

2. Statut:

- Etablissement public/ privé / reconnu ou autre statut (*Préciser*) :
Établissement public créé par une loi luxembourgeoise, entièrement financé par l'État
- Financement de l'établissement
 - public Oui Non
 - privé Oui Non
 - mixte (*préciser*): Oui Non
.....

3. Structure de l'établissement

- Cycles (préciser l'âge des élèves correspondant au cycle) :

(Des informations sur le système éducatif national peuvent être jointes en annexe)

- maternel (Le cycle maternel ne sera proposé qu'une fois les infrastructures définitives terminées.) Oui Non

- nombre d'années: 2

- âge des élèves : 4-6

- primaire Oui Non

- nombre d'années: 5

- âge des élèves : 6-11

- secondaire Oui Non

- nombre d'années: 7

- âge des élèves : 12-18

- Le cas échéant, liens avec d'autres établissements pour les cycles non couverts par l'établissement lui-même : (préciser)

- Ecole nationale publique Oui Non

- cycles concernés:

- Ecole nationale privée Oui Non

- cycles concernés:

- autre (préciser) Oui Non

- cycles concernés:

4. Nombre d'élèves de l'établissement / institution

- Nombre d'élèves global : 1175

- Nombre d'élèves par cycle :

- maternel : 100

- primaire : 375

- secondaire : 700

5. Encadrement

- Directeur désigné: M. Camille WEYRICH
- Adjoint(s) désignés: M. Stephan DUMANGE
- Administrateur désigné : Mme Anne WAGNER
- Responsable(s) de cycle : N.N.
- Responsable(s) par matière : N.N.....
- Conseiller(s) d'éducation : N.N.....
- Le personnel administratif ainsi que les enseignants seront recrutés au cours du premier semestre de l'année 2018.

6. Organes décisionnels

- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
 - Composition:

M. Claude Meisch	(Ministre)
M. Pierre Reding	(Premier conseiller de Gouvernement)
M. Alex Folscheid	(Premier conseiller de Gouvernement)
M. Romain Nehs	(Chef de service - Enseignement Secondaire)
Mme Viviane Rhein	(Conseiller – Chef de délégation)
M. Max Wolff	(Inspecteur des Ecoles européennes)
Mme Arlette Lommel	(Inspectrice des Ecoles européennes)
- Conseil d'éducation
 - Composition :
 - Direction de l'école ; 4 représentants des enseignants ; 2 représentants des parents ; 2 représentants des élèves
- Organes consultatifs:
 - Comité pédagogique : Directeurs adjoints et responsables des départements;
 - Comité des enseignants ;
 - Comité des parents ;
 - Comité des élèves ;
 - Comité de support: Directeurs adjoints; Service Psychosocial et d'Accompagnement Scolaire ; équipe multi-professionnelle ; service éducatif ; enseignants spécialisés

B. ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

- Mise en place d'un enseignement européen dans l'ensemble de l'établissement ? Oui Non
- Mise en place d'un enseignement européen dans une section ou une partie de l'établissement ? Oui Non
- Existence antérieure dans l'établissement d'un enseignement international et/ou bilingue autre que l'enseignement européen Oui Non

Préciser:

.....

- **Projet d'établissement en rapport avec les critères d'enseignement européen** (*Veillez donner un résumé ci-dessous et, si nécessaire, joindre d'autres documents en annexe*)
 - Objectifs (*soyez le plus précis possible*):
 - à court terme : école innovante alternative au système éducatif national existant
.....
 - à long terme : baccalauréat européen pour préparer des citoyens européens de demain
.....
 - Priorités pédagogiques : réduire l'échec et le décrochage scolaires; répondre à la diversification d'une population multilingue ; intégrer la population internationale ; différencier les apprentissages
 - Dimension européenne : enseignement multilingue et multiculturel offrant trois sections linguistiques (anglophone, francophone, germanophone) ; préparation à la citoyenneté européenne

1. Organisation de l'enseignement européen

a) Cycles prévus :

- Cycle maternel (A partir de l'achèvement des infrastructures définitives) Oui Non
- Cycle primaire Oui Non
- Cycle secondaire Oui Non

b) Nombre d'élèves :

(Veuillez remplir le tableau)

		Section EN			Section FR			Section AL		
		inscrits	cat. I	autres	inscrits	cat. I	autres	inscrits	cat. I	autres
Cycle maternel	Classe M1 (au plus tôt 2020-21 – en fonction des infrastructures)	25			25					
	Classe M2 (2021/22)	25			25					
	classe...									
	TOTAL :	50			50					
Cycle primaire	Classe P1 (2018/19)	25			25			25		
	Classe P2 (2019/2020)	25			25			25		
	Classe P3 (2020/21)	25			25			25		
	Classe P4 (2021/22)	25			25			25		
	Classe P5 (2022/23)	25			25			25		
	classe...									
	classe...									
	classe...									
	TOTAL :	125			125			125		
Cycle secondaire	Classe S1 (2018/19)	25			25			50		
	Classe S2 (2019/2020)	25			25			50		

Classe S3 (2020/21)	25			25			50		
Classe S4 (2021/22)	25			25			50		
Classe S5 (2022/23)	25			25			50		
Classe S6 (2023/24)	25			25			50		
Classe S7 (2024/25)	25			25			50		
TOTAL :	175			175			350		
TOTAL:	350			350			475		

c) Langues

- **Elèves dont la langue maternelle est différente de celle de la section linguistique dans laquelle ils sont inscrits**
 - L'école offre trois sections linguistiques (anglophone, francophone et germanophone).
 - Comme il existe une communauté lusophone d'une certaine importance dans la région, le portugais peut être choisi dès la P1 selon les modalités européennes des « SWALS ».
 - Il est à prévoir un maximum de 50% d'élèves inscrits en tant que « SWALS ».

- **Tous les élèves:**
 - Première langue étrangère des élèves (L2) en valeur estimative pour l'année de lancement

Cycle \ Lang.	Langues			
	français	anglais	allemand	...
maternel	/	/	/	
primaire	25	40	10	
secondaire	50	25	25	
TOTAL	75	65	35	

- Enseignement de la langue du pays : luxembourgeois à l'oral Oui Non
 - Statut de cet enseignement :
 - obligatoire Oui Non
 - facultatif Oui Non
 - Nombre d'élèves étudiant la langue du pays comme langue optionnelle :
 - Tous les élèves de la P1 à la S3
 - En plus, une des 3 matières suivantes est enseignée en luxembourgeois: éducation artistique, éducation musicale, éducation physique

d) Curriculum

• **Programmes dans l'enseignement primaire**

- nationaux Oui Non
- des écoles européennes Oui Non
- mixtes (préciser)..... Oui Non
- spécifiques : Vie et Société au lieu de religion ou formation morale ; langue luxembourgeoise (oral) Oui Non

• **Programmes dans l'enseignement secondaire, jusqu'à la classe de 5ème secondaire (incluse)**

- nationaux Oui Non
- des écoles européennes Oui Non
- mixtes (préciser)..... Oui Non
- spécifiques : S1-S3 luxembourgeois (oral) ; Vie et Société au lieu de religion ou formation morale Oui Non

• **Enseignement européen dans les classes de 6ème et de 7ème secondaire**

- Date prévisionnelle de l'ouverture de la classe de 6^{ème} Oui Non
Septembre 2023

- Intention d'organiser le Baccalauréat européen dans l'établissement Oui Non
- Date prévisionnelle de première organisation du Baccalauréat européen Juin 2025

e) **Informations complémentaires**

- **Emploi du temps – Horaires hebdomadaires et calendrier scolaire**

1. École à temps plein avec horaires de 08h00 à 15h30
2. Accueil des élèves en dehors des heures de cours :
 - a. Pour la maternelle et le primaire : de 07h00 à 19h00
 - b. Pour le secondaire : de 07h00 à 19h00
3. Accompagnement repas de midi pour les élèves du primaire
4. Calendrier scolaire : en principe suivant calendrier luxembourgeois
 - a. L'année scolaire commence le 15 septembre et finit le 15 juillet.
 - b. Pour les détails de l'année courante, veuillez consulter le site web du MENJE (www.men.lu).

- **Evaluation des élèves**

- **Primaire :**
 - Evaluation continue
 - 5 niveaux sur tests et bulletins : A+ (exceptionnel), A (très bien), B (bien), C (en voie d'acquisition), D (insuffisant)
 - Feed-back régulier aux parents
 - Bulletin basé sur les compétences dans les différentes matières
 - Plan de prise en charge individualisé pour élèves en difficulté
- **Secondaire :**
 - Evaluation basée en principe sur les devoirs en classe en combinaison avec d'autres formes d'évaluation (tests, travail en groupe, oral, applications, portfolio etc.)
 - Evaluation sur 10 points ; 5 points = minimum suffisant (selon les nouvelles dispositions telles que définies dans le document 2017-05-D-29-fr-2)
 - Feed-back régulier aux parents

- Bulletin basé sur les notes (sur 10 points) et sur les compétences en mathématiques, en langue 1 et en langue 2 (selon les modalités définies dans le document 2017-01-D-13-fr-1)
- Plan de prise en charge individualisé pour les élèves en difficulté

- **Accueil des élèves à besoins spécifiques**

Plusieurs niveaux de support aux élèves à besoins spécifiques sont à distinguer:

- Enseignement différencié
- Possibilités ponctuelles d'avoir recours à un cours d'appui
- Accès régulier aux cours d'appui
- Plans scolaires individualisés

Pour les points 1 à 3, l'École décide des mesures à appliquer avec la direction, les tuteurs de l'élève et le service psycho-social et d'accompagnement scolaire.

Pour le point 4, l'École demandera l'aide de la commission d'inclusion scolaire, respectivement de la commission des aménagements raisonnables du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

En général, les 7 étapes suivantes sont à suivre pour décider du niveau de soutien et de sa mise-en-œuvre :

- Observation de l'élève en classe et à l'extérieur de la classe
- Compréhension des difficultés
- Elaboration d'un plan d'action
- Formulation du plan d'action pour une période donnée en concertation avec les parents
- Implémentation du plan d'action de la période
- Evaluation des mesures mises en œuvre.
- Si nécessaire, mise en commun d'élèves avec les mêmes besoins

En outre, les infrastructures seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- **Information des élèves et conseils d'orientation aux élèves du cycle secondaire** Oui Non

- **Activités péri/ para scolaires**

- Activités offertes : sportives, artistiques, ludiques, ICT, du périscolaire au parascolaire

- dans l'établissement Oui Non
- à l'extérieur de l'établissement Oui Non
- organisées par
 - l'établissement Oui Non

– les parents d'élèves Oui Non

- Au primaire, les activités sont facturées selon les modalités des Chèques-Service Accueil subventionnés par l'État.
- Au secondaire, les activités sont
 - gratuites si l'activité est organisée par l'école ;
 - payantes si l'activité est organisée par un intervenant externe (club sportif, école de musique, etc.).

• **Communication avec les parents d'élèves**

• Moyens:

- bulletins Oui Non
- réunions Oui Non
- courrier Oui Non
- Internet Oui Non
- journal Oui Non

Interlocuteurs privilégiés des parents sont les enseignants et le tuteur de leurs enfants.

Les parents seront encouragés à désigner un représentant des parents et un suppléant par classe.

• Réunions avec les parents:

- En début d'année les parents se réunissent avec les tuteurs et ensuite avec tous les enseignants de leur classe.
- A la fin du 1er semestre, tous les enseignants d'une classe proposent des entretiens individuels aux parents des élèves du secondaire.
- A la fin de chaque semestre, les parents des élèves du primaire reçoivent les bulletins en mains propres au cours d'un entretien de bilan.
- A tout moment de l'année, les parents peuvent demander une entrevue individuelle avec chaque enseignant concerné ainsi qu'avec le tuteur de leur enfant.

• **Liens avec le système des Ecoles européennes**

- Les classes du primaire et du secondaire de l'école fonctionnent selon le système des écoles européennes. Un enseignement multilingue et multiculturel ouvert au public et menant au baccalauréat européen sera dispensé, en suivant les programmes européens.

- L'école est financée entièrement par l'Etat luxembourgeois. Elle est soumise aussi bien à un contrôle de qualité par le Ministère de l'Education nationale luxembourgeois que par le système des écoles européennes.

2. Personnel

a) Encadrement

- **Personnel d'encadrement spécifique**, le cas échéant : Oui Non
 - Directeur (pour chaque cycle) Oui Non
 - Responsable(s) de section(s) linguistiques Oui Non
 - autres Oui Non

b) Corps enseignant

- **Nombre d'enseignants** (*Veillez compléter les tableaux en annexe*)
- **Rémunération des enseignants**
 - Rémunération assurée par l'autorité nationale de l'établissement hôte Oui Non
 - Rémunération assurée par l'établissement lui-même Oui Non
- **Recrutement des enseignants** (*Préciser les procédures de recrutement*)

Les enseignants seront recrutés suivant les modalités en vigueur pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire luxembourgeois. Pourront être affectés à l'école des enseignants fonctionnaires et des enseignants employés de l'État. Le législateur a donné la possibilité à l'État luxembourgeois de recruter pour les besoins de l'école des « native speakers » ne maîtrisant pas simultanément les 3 langues administratives du pays.

- **Evaluation des enseignants** Oui Non
 - par le Directeur Oui Non
 - par les Inspecteurs nationaux de la discipline Oui Non
 - par les inspecteurs des Ecoles européennes Oui Non
 - périodicité de l'évaluation: tous les 3 ans
- **Formation continue des enseignants** Oui Non

- organisée et assurée par l'Institut de Formation de l'Éducation nationale (IFEN)
- volonté de participer aux formations continues organisées dans le cadre du système des écoles européennes.
- Périodicité : minimum 16h/année

3. Bâtiments et équipements

a) Matériel didactique et équipements

Livres et manuels scolaires, ordinateurs, médiathèques, livres de bibliothèque/ouvrages de référence, matériel d'expérimentation scientifique ... (*donner une brève description pour chaque cycle*)

Selon les besoins du concept pédagogique à mettre en place, l'école sera dotée des équipements informatiques nécessaires.

Dans le cadre de son concept pédagogique, l'école mettra des tablettes numériques à disposition de ses élèves. Le programme de distribution du ministère (« one2one ») est conçu pour aboutir, à un iPad par élève.

b) Bâtiments

- Locaux dédiés uniquement à l'enseignement européen (le cas échéant) Oui Non
 - Superficie pour les 2 premières années dans le bâtiment provisoire : 6735 m²
 - Nombre de salles de classes
 - par cycle :
 - maternel : pas de classe prévue pour les 2 premières années
 - primaire : 6 salles
 - secondaire : 8 salles
 - bibliothèque Oui Non
 - gymnases : les cours de sport sont organisés dans des infrastructures mises à disposition par les communes avoisinantes Oui Non
 - salles d'informatique : cf. programme « one2one » Oui Non

- salle d'art Oui Non
- salle de musique Oui Non
- autres : salles de différenciation Oui Non
- Nombre de laboratoires équipés pour les cours de sciences :
1 salle de sciences polyvalente dans le bâtiment provisoire
- Nombre d'ordinateurs dans les salles de classe: 1 par salle de classe

Au fur et à mesure de la progression de la mise en place de l'école, le bâtiment provisoire sera élargi, jusqu'à la mise à disposition des bâtiments définitifs.

Dans les infrastructures définitives, les classes sont regroupées en clusters par cycle ; chaque cluster est relié à l'aile centrale qui comptera également les espaces communs.

Pour les besoins du cycle maternel (jusqu'à 100 élèves), un cluster d'une superficie approximative de 2000 m² sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.

Pour les besoins du cycle primaire (jusqu'à 375 élèves), un cluster d'une superficie de 1869 m² sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.

Pour les besoins du cycle secondaire (jusqu'à 700 élèves), un cluster d'une superficie approximative de 5600 m² sera mis à disposition dans les infrastructures définitives.

4. Financement de l'enseignement européen

- Par l'organisme de tutelle
 - public Oui Non
 - autorités locales Oui Non
 - privé Oui Non
- Fonds propres de l'établissement Oui Non
- Parents d'élèves Oui Non
 - frais de scolarité Oui Non
 - autres charges (en cas de gratuité de l'enseignement) Oui Non

Dans le cadre du programme « one2one », les tablettes seront louées aux élèves pour une somme réduite avec possibilité de rachat au bout de 4 ans.

Finalement, les voyages scolaires et sorties scolaires (tickets d'entrée, frais de bus, etc.) seront à la charge des parents.

- contribution volontaire Oui Non
- Commission européenne¹ Oui Non
- Agence ou institution européenne Oui Non
- Institution internationale Oui Non
- Répartition des charges : non obstant

Veillez trouver ci-après le résumé du budget prévisionnel pour l'année budgétaire 2018.

¹ Les modalités et les conditions pour le paiement d'une contribution éventuelle de la Commission européenne aux Ecoles européennes agréées garantissant un accès prioritaire et gratuit aux enfants du personnel des Institutions européennes et agences, sont assujetties à la législation européenne.

Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains
Budget prévisionnel pour l'année 2018

	équipement premier	frais courants
Fonctionnement général		
Eau, électricité, taxes, combustibles chauffage		100000
Entretien des bâtiments et alentours	50000	10000
Entretien des équipements administratifs et techniques		5000
Publicité		30000
Frais de représentation		10000
Restaurant scolaire		100000
Bibliothèque des élèves	15000	7000
Bibliothèque des professeurs	10000	5000
Manifestations scolaires		10000
Projets d'établissement		10000
Projets d'élèves		5000
Projets européens		5000
Animation culturelle		5000
Transport des élèves		10000
Voyages scolaires		5000
Activités sociales		5000
Frais de route à l'étranger		10000
Frais de route/séjour inspecteurs européens		10000
Formation continue du personnel		5000
Mobilier de bureau	90000	
Mobilier de classe	210000	
Fournitures de classe	70000	15000
Fonctionnement services		
Administration Générale	25000	5000
Service de photocopie	20000	5000
SPOS		2500
Comité des professeurs		500
Comité des élèves		500
Comité des parents d'élèves		500
Fonctionnement branches		
Sciences naturelles	30000	5000
Cours à option		2500
Education artistique	15000	5000
Education musicale	25000	
Education sportive	10000	25000
Géographie		10000
Histoire		10000
Vie et Société		5000
Langues		10000
Mathématiques	10000	10000
Fonctionnement structures d'accueil et d'encadrement		
Cuisine	15000	
Ateliers	50000	
Section sportive		10000
	645000	468500

II. Critères et règles de l'enseignement européen

1. Raison de la mise en place d'un enseignement européen

- Existence d'une institution ou d'une agence européenne Oui Non
 - Les élèves des fonctionnaires européens sont prioritairement inscrits dans les deux écoles européennes de type 1. Ils ne sont pas ciblés par l'école.

- Existence d'un organisme international Oui Non
 - Si oui, lequel : entreprises multinationales, Université du Luxembourg, Miami University et écoles supérieures

- Autre raison : hétérogénéité de la population c.à.d. beaucoup d'élèves étant dans le besoin d'avoir un enseignement multilingue prenant en compte leur langue maternelle

2. Les critères et règles critiques

a) Langues

- Nombre de sections linguistiques : 3
(objectif non contraignant : 3 sections linguistiques)

- Langue(s) des sections linguistiques:
 - Anglais (EN)
 - Français (FR)
 - Allemand (DE)

- Section en langues véhiculaires : EN, FR, DE Oui Non
(au moins une est obligatoire)
 - En quelle langue(s): EN, FR, DE

- Section dans une des trois langues officielles du Luxembourg Oui Non
 - En quelle langue : FR, DE

- Cours spécifiques de la langue de la section pour les élèves dont la langue maternelle est différente de la langue de la section dans laquelle ils sont inscrits *(priorité)* Oui Non

• Enseignement de leur langue maternelle aux élèves dont la langue maternelle est différente de la langue de la section dans laquelle ils sont inscrits (*priorité*) Oui Non

○ par un professeur de l'école-même Oui Non

○ par le recours à l'enseignement à distance Oui Non

○ en coopération avec les Ecoles européennes Oui Non

○ en coopération avec d'autres établissements scolaires ou ambassades Oui Non

• Offre des langues véhiculaires en L II (*obligatoire*) Oui Non

Lesquelles : FR

EN

DE

• Disciplines enseignées en L II jusqu'à la 5^{ème} secondaire Oui Non

○ l'histoire et la géographie Oui Non

○ autres: économie, éducation musicale, éducation physique, éducation artistique, vie et société Oui Non

ces disciplines :

– représentent un horaire au moins équivalent à celui de l'histoire et de la géographie Oui Non

– appellent une communication riche dans la langue concernée Oui Non

• Au-delà de la 5^{ème}, l'histoire et la géographie enseignées en L II (*obligatoire*) Oui Non

• Offre d'enseignement d'une langue III à partir de la 2^{ème} année du secondaire (*obligatoire*) Oui Non

• Offre d'enseignement d'une langue III avant la 2^{ème} année du secondaire Oui Non

– Si oui, à partir de quelle classe : 1^{ière} année du secondaire

b) Enseignements

- **Enseignement européen jusqu'à la classe de 5^{ème} secondaire** (incluse) Oui Non
 - Enseignement suivant les programmes des Écoles européennes pour le cycle primaire Oui Non
 - Enseignement suivant les programmes des Écoles européennes pour le cycle secondaire jusqu'à la classe de 5^{ème} secondaire Oui Non
 - Enseignement suivant les programmes nationaux : **Vie et société, luxembourgeois oral** Oui Non

- **Enseignement européen dans les classes de 6^{ème} et de 7^{ème} secondaire** Oui Non
 - Enseignement organisé en coopération avec une école européenne de plein exercice (*obligatoire*) Oui Non
 - Enseignement suivant exactement les programmes des Écoles européennes (*obligatoire*) Oui Non
 - Préparation au Baccalauréat européen Oui Non
 - Options d'orientation vers une carrière ou des études universitaires organisées dans les classes de 6^{ème} et de 7^{ème} secondaire (p.ex. langues, sciences exactes, sciences humaines, etc.) Oui Non

c) Enseignants

- **Qualifications**
 - Les enseignants sont des locuteurs natifs de la langue dans laquelle ils enseignent, voire ils maîtrisent parfaitement la langue dans laquelle ils enseignent Oui Non
 - Les enseignants sont titulaires des titres nécessaires pour enseigner la discipline considérée dans le ou les pays (cas d'une langue parlée dans plusieurs pays) dans la langue duquel ou desquels ils enseignent (*obligatoire*) Oui Non

- **Recrutement des enseignants**

- Le recrutement des enseignants est organisé par les autorités pédagogiques du Luxembourg (*obligatoire*) Oui Non

3. Les règles propres aux Ecoles européennes sans caractère critique pour l'agrément

- Possibilité d'accueillir des élèves à besoins spécifiques (SEN) Oui Non
- Organisation prévue d'une aide aux apprentissages (learning support) Oui Non
- Organisation de cours de religion et/ou de morale (*souhaitable*) Oui Non

L'enseignement du cours "vie et société" véhicule les valeurs des différentes religions, des questions de philosophie et d'éthique.
L'enseignement "vie et société" est une spécificité luxembourgeoise.

Opinion du Comité pédagogique mixte

Le Comité pédagogique mixte a exprimé une opinion favorable concernant le dossier de conformité de l'école de Mondorf-les-Bains, en réponse à un besoin croissant et permanent pour une éducation multilingue au Luxembourg.

Cependant, le dossier pour les années S6-S7 sera soumis séparément en temps voulu, un calendrier pour le démarrage des différents niveaux sera ajouté et la liste des ouvrages et manuels scolaires sera enlevé. Avec ces modifications, le Comité pédagogique mixte recommande que le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité en tant que la deuxième étape de la procédure d'agrément, suite à quoi un audit pourrait être organisé.

ANNEXE:

1. Liste des professeurs à recruter

Les professeurs seront recrutés après la clôture des inscriptions et suivant la procédure législative relative aux fonctionnaires et employés de l'Etat luxembourgeois.

Seront recrutés pour la première année scolaire :

- 4 enseignants du primaire
- 13 enseignants du secondaire avec les spécialités suivantes :
 - Anglais
 - Français
 - Allemand
 - Portugais
 - Mathématiques
 - Sciences intégrées
 - Sciences humaines
 - Vie et société
 - Education artistique
 - Education musicale
 - Education physique

Les enseignants seront recrutés dans le courant du premier semestre 2018.